

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAOURS

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 9+1 pouvoirs

Séance du 31 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le huit octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Daours, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DINE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 26/10/18

DATE D’AFFICHAGE : 26/10/18

PRÉSENTS : MM. Philippe DINE, Didier BARDET, Jérôme DINE, Patrick DUMOULIN, Stéphane RICHARD, Giovanni BOSCO et Mesdames Nicole GIGUÈRE, Catherine PORTEJOIE.

POUVOIRS : Mme Céline RUTTEN donne pouvoir à M. Didier BARDET

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Solène BERTIAUX, Patricia GEORGET et Mrs Sébastien CARETTE, Antoine TERRIER

Madame GIGUERE Nicole a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30, après l'appel de tous les conseillers présents.

Après avoir vérifié que tout le monde avait reçu le compte-rendu de la dernière séance de conseil, il demande si chacun approuve ce compte-rendu ; n'appelant aucune observation, le compte-rendu du conseil du 08 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

39. Vente du corbillard

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'ancien corbillard appartenant aux communes de Daours/Vecquemont est toujours dans nos locaux à la caserne des pompiers. Celui n'ayant plus d'utilité et encomrant nos locaux, il propose que nous le mettions en vente avec l'accord de Vecquemont.

Le conseil municipal donne son accord de principe au maire pour la vente du Corbillard. De la publicité sera faite pour cette vente.

40. Installation antenne relais ORANGE

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'ORANGE souhaite installer une antenne sur notre territoire afin d'améliorer le réseau téléphonique. Un emplacement a été vu en commun dans le nouveau cimetière mais il faudrait revoir l'architecture de l'antenne avec le fournisseur et éventuellement un autre emplacement. ORANGE propose une location de 1000 € par an. D'autres contrats sont dans les 4000 € par an. Le Conseil Municipal n'accepte pas l'offre à 1000 € et attend de nouvelles propositions d'ORANGE sur le prix et l'aspect architectural de l'antenne.

41. Projet de pôle médical

M. le Maire fait le point sur la situation de la commune d'un point de vue médical. Notre médecin de village arrive en fin de carrière et le gouvernement souhaite favoriser le milieu médical dans le milieu rural. Vu ces perspectives, la création d'un pôle médical ou pôle santé serait un plus pour la commune. Le conseil Municipal donne son accord de principe pour la recherche et l'acquisition

d'une surface de terrain entre 3000 et 3500 m2. Le terrain devra être acheté pour avoir l'accord de la Préfecture sur le projet.

42 . Encaissement chèques

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu 2 chèques de M. NOEL BONVALET locataire de la supérette. Un de 700 € correspondant au loyer en cours et un de 1400 € correspondant à la caution de 2 mois de loyers. Ces chèques seront encaissés dans la rubrique appropriée des comptes de la commune.

43. Projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durables

M. le Maire ouvre le débat concernant le projet de PADD de Daours qui est en relation avec le futur PLUI de la commune. Le Conseil Municipal a pu débattre sur le projet ce qui a soulevé de nombreux points et interrogations qui seront transmis à la Communauté de Communes du Val de Somme. (voir annexe ci-jointe).

Divers : infos

- Assurance statutaire du personnel : Les contrats seront remis à un prochain ordre du jour car nous sommes en attente de réponses de la CNP, notre assureur actuel.
- Un projet de solderie à la place de l'ancien local pizzeria a été proposé. Nous devons d'abord estimer les différents travaux que cela exige (chauffage, accès PMR etc...)
- Approbation du règlement de cantine mis en place à partir de janvier par rapport au tarif voté au conseil du 8 octobre.
- La Poste propose une offre de classe numérique mobile pour les écoles rurales avec une subvention de l'état. La classe numérique de l'école de Daours étant vieillissante nous allons étudier leur offre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 heures 55.
Le Maire, Philippe DINE